

Arras, le 29 août 2019

Opération de déminage à Wissant lundi 3 septembre 2019

Un bloc de défense (susceptible de contenir à la fois des mines anti-char et des explosifs) datant de la seconde Guerre Mondiale a été découvert sur la plage de Wissant. Au regard des coefficients de marée, l'opération se déroulera **le lundi 3 septembre 2019 de 8h30 à 13h30**.

Si une deuxième journée s'avère nécessaire, l'opération se poursuivra le lendemain, mercredi 4 septembre 2019, de 08H30 à 13h30.

L'opération en deux phases consistera en l'examen du contenu du bloc puis à sa neutralisation.

• La zone d'évacuation

Pendant la durée de l'opération est instauré **un périmètre de 200 mètres (zone d'exclusion) autour du bloc de défense à l'intérieur duquel il est formellement interdit de pénétrer. L'accès à la plage est formellement interdit.**

Le camping municipal est évacué et fermé de 07h00 à 13h00. Les campeurs ont la possibilité d'être accueillis à la salle des fêtes de Wissant, rue du Muret. **L'aire de camping car sera également évacuée et fermée à partir du lundi 2 septembre 2019 à 14h00.**

• La zone de confinement

Dans un périmètre de 1 500 mètres autour du bloc de défense, il sera procédé :

- à l'interdiction des accès à la plage de Wissant, Escalles, Audinghen, Tardinghen ;
- à l'interdiction de la circulation des piétons et des véhicules ; les transports scolaires ne seront pas assurés de 08h00 à 13h00 ; une déviation sera mise en place pour les routes départementales à partir de 07h00 par les services du conseil départemental du Pas-de-Calais ;

Communiqué de presse



- au confinement de la population : les résidents ne pourront pas sortir de leur habitation. Il leur sera demandé d'ouvrir les fenêtres et de fermer les volets afin de limiter le risque de bris de verre ;
- l'école de Wissant sera fermée le matin ;
- à la mise en place d'une zone interdite de survol à titre temporaire centrée sur la position géographique du bloc de défense (d'un rayon de 1000 mètres et d'une hauteur de 500m) et d'une zone interdite à la circulation nautique.

La gendarmerie nationale, la gendarmerie maritime et EDEN 62 seront chargés d'assurer la tenue du périmètre de confinement.

• L'organisation de l'opération

Un Poste de Commandement Opérationnel (PCO) sera activé dès 7h45 et pendant toute la durée des opérations. Il sera placé sous l'autorité de Jean-Philippe VENNIN, sous-préfet de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.

Ce poste de commandement associera le Service de déminage, la Gendarmerie, les Sapeurs-Pompiers, le SAMU, la commune de Wissant, le Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles (Préfecture).